

SERVICES aux ÉTUDIANTS

Travailler au Canada

Mise-à-jour Mai 2020

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE

Université du Québec

ÉTS

Le génie pour l'industrie



CONTENU

VOS RESSOURCES

DES AVANTAGES ET DES DÉFIS DE TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES

RÉGLEMENTATION / NORMES IRCC

- Travailler sur le campus
- Travailler hors campus
- Travailler comme stagiaire COOP
- Travailler après vos études

AUTRES OBLIGATIONS

- Numéro d'assurance sociale
- Impôts
- Connaître et défendre ses droits de travailleur
- Respecter la loi

LA RECHERCHE D'EMPLOI AU QUÉBEC

- Le marché de l'emploi
- Techniques de recherche
- Outils : lettre de présentation et CV
- L'entretien d'embauche – La méthode CAR
- Le contrat de travail
- Salaire et feuille de paie



VOS RESSOURCES

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

sae@etsmtl.ca

[Site internet](#)

[Facebook des étudiants internationaux](#)

- Accompagnement des étudiants internationaux
- Vie étudiante, centre sportif, regroupements étudiants
- Aide psychologique
- Soutien à l'apprentissage

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

conseillers_stages@etsmtl.ca

[Site internet](#)

[LinkedIn](#)

- Cours préparatoire aux stages
- Révision de CV
- Simulation d'entrevue
- Rencontre individuelle avec un conseiller
- Journées stages et emplois

Avertissement : Cette présentation n'offre qu'un résumé des procédures, des lois et des règlements en vigueur au Québec et au Canada, lesquels peuvent changer à n'importe quel moment et sans préavis. Le site de [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC) a préséance, et il est de votre responsabilité de faire des validations à la source.

SERVICES aux
ÉTUDIANTS

AVANTAGES / DÉFIS

AVANTAGES

- Acquérir une expérience de travail au Québec
- Obtenir des références
- Développement de compétences (Savoir-faire et Savoir-agir)
- Ressources financières \$\$\$
- Insertion professionnelle
- Établir un réseau de contacts
- Sentiment d'être davantage préparé pour le marché du travail
- Expérience en entrevue
- Facteur d'intégration sociale

DÉFIS ET OBSTACLES

- Manque d'information sur le marché du travail
- Normes légales, OIQ
- Avoir accès au marché caché de l'emploi
- Gestion du temps et réussite des études
- Se faire embaucher
- Réseautage, CV québécois, entrevue
- Compétences linguistiques
- Offres d'emploi limitées sur le campus
- Différences culturelles

ATTENTION - En tant qu'étudiant international, vos études doivent demeurer votre principal objectif et activité pour éviter des enjeux administratifs ou d'immigration!

IRCC – TRAVAILLER À TITRE D'ÉTUDIANT ÉTRANGER

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE ?

- Vérifiez votre permis d'études ET
- Vérifiez votre admissibilité sur le [site de IRCC](#)

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – EN BREF

- Avoir commencé ses études
- Détenir un permis d'études valide avec l'autorisation à travailler
- Être inscrit à temps plein (sauf dernière session de votre programme d'études)
- Avoir un numéro d'assurance sociale

QUELQUES OPTIONS

- Travail sur le campus
- Travail hors campus
- Travail dans le cadre d'un stage

CONDITIONS INDIQUÉES SUR LE PERMIS D'ÉTUDES

Vous pouvez travailler (SANS permis de travail) en tant qu'étudiant étranger au Canada si votre permis d'études est assorti d'une condition qui stipule que vous êtes autorisé à travailler sur le campus ou hors campus.

(A) Peut travailler hors du campus 20 heures par semaine, ou à temps plein pendant les congés scolaires prévus au calendrier, si les critères décrits à l'alinéa 186v) du RIPR sont respectés.

Ou

(B) peut accepter un emploi sur le campus ou hors du campus de l'établissement où il est inscrit s'il respecte les critères d'admissibilité prévus au r186f), v) ou w). Doit cesser de travailler s'il ne respecte plus ces critères. [\(Source\)](#)

TRAVAILLER SUR LE CAMPUS

« Sur le campus » signifie que vous pouvez travailler dans tous les bâtiments situés sur le campus de votre établissement d'enseignement.

Vous pouvez travailler à d'autres endroits si :

- Vous travaillez comme adjoint à l'enseignement ou à la recherche;
- Votre travail est strictement relié à une subvention de recherche.

- Aucune limite d'heures imposée !

- Voir les [offres d'emplois](#) sur le campus
- Pour augmenter vos chances d'être recruté, passez par le [Programme études-travail](#)

TRAVAILLER HORS CAMPUS

- Maximum **20 heures par semaine** pendant les sessions d'études régulières
- Temps plein pendant les congés prévus au calendrier entre les sessions d'études
 - **ATTENTION** : Les programmes-recherche, tels que la maîtrise-recherche et le doctorat ne prévoient pas de trimestre de congé au calendrier scolaire. Inscription obligatoire, en continu (3 sessions / année)
- Légalement, on peut cumuler le travail sur le campus ET hors campus
- Interdiction de travailler si vous avez une charge de cours à temps partiel, sauf en dernière session de programme

Infraction aux lois d'immigration

Le non-respect des conditions peut engendrer les conséquences suivantes :

- refus de renouvellement de permis d'études
- refus d'octroi de permis de travail post-diplôme ou de résidence permanente;
- refus d'entrée au Canada;
- renvoi du Canada.

TRAVAILLER COMME STAGIAIRE COOP

L'expérience professionnelle fait partie intégrante d'un certain nombre de programmes à l'ÉTS. Tous les étudiants au baccalauréat doivent réussir [trois stages rémunérés](#). Certains étudiants à la maîtrise auront aussi l'occasion de faire un stage industriel au cours de leur programme. Les stages sont gérés par le [Service de l'enseignement coopératif](#).

QUI PEUT FAIRE UN STAGE ?

BAC

- Trois stages obligatoires : S1, S2, S3
- Possibilité de faire un 4^e stage optionnel (S4)

Maîtrise

- Sous certaines conditions, les étudiants inscrits à une Maîtrise Profil avec Projet (type cours) ; M. Ing.
- Les étudiants doivent avoir réussi le cours PRE811 pour avoir accès aux activités de stage comprises dans leur programme
 - PRE811 : cours hors-programme de 2 crédits

Retrouvez tous les détails sur les stages au [lien suivant](#).

PERMIS DE TRAVAIL STAGE COOP (PTSC)

Le permis de travail stage COOP (PTSC) est un permis sans frais qui vous autorise à travailler à temps plein dans le cadre d'une **activité de stage obligatoire ou comprise** dans votre programme d'études.

CRITÈRES

- Détenir un permis d'études valide
- Avoir la lettre d'admission (BAC) ou une [attestation du BdR](#) (Maîtrise) confirmant que le stage fait partie de votre programme d'études.

PROCÉDURE EN BREF

- Suivez la directive pour demander un PTSC remise par le SEC ou disponible sur [notre site web](#)
- Délais de traitement : Si demande distincte du permis d'études, prévoir environ 3 mois (voir délais [en ligne](#))

PRÉCISIONS

- L'ÉTS sera indiquée comme l'employeur
- Dès réception, présenter le permis et le NAS au Service de l'enseignement coopératif (SEC)

Attention - Il est obligatoire d'obtenir un PTSC, et ce peu importe à la session à laquelle vous effectuerez ce stage (session d'été incluse). Il est aussi obligatoire pour avoir accès aux offres de stage, mais n'est pas requis pour l'inscription au cours de préparation PRE811.

TRAVAILLER APRÈS VOS ÉTUDES

Transition entre le permis d'études et le permis de travail

Il est d'abord essentiel de rester en règle durant la période de transition entre la fin de vos études et l'obtention de votre permis de travail. Voici quelques rappels importants

Si vous détenez un permis d'études qui vous autorise à travailler et avez terminé toutes vos activités académiques :

- Vous pouvez continuer de travailler 20 heures / semaine hors campus, et sans limite sur le campus, en attendant votre attestation d'études complétées et votre relevé de notes final.
- Vous devez **cesser de travailler immédiatement** avec votre permis d'études une fois que l'ÉTS a émis votre attestation d'études complétées et votre relevé de notes final.

PERMIS DE TRAVAIL POST-DIPLÔME

Les étudiants internationaux peuvent, dans la majorité des cas, demander un permis de travail après leurs études. [Vérifiez votre admissibilité](#) sur le site d'IRCC.

Le permis de travail post-diplôme (PTPD) est un permis de travail ouvert, ce qui signifie qu'il n'est pas associé à un employeur en particulier et que vous n'avez pas besoin d'avoir une offre d'emploi valide au moment où vous en faites la demande.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, EN BREF

- Avoir réussi son programme d'études avec succès et avoir reçu le relevé de notes ET l'attestation d'études complétées du Bureau du Registraire;
- Présenter sa demande dans les 180 jours après que l'ÉTS a établi vos notes finales;
- Avoir conservé le statut d'étudiant à temps plein pour tous les trimestres de votre programme d'études (sauf congés prévus au calendrier scolaire, congés autorisés par l'ÉTS, ou à la dernière session);
 - Si situation autre, joindre une lettre explicative et documents justificatifs.
- Ne pas avoir bénéficié d'un PTPD suite à la réussite d'un autre programme d'études;

Retrouvez l'ensemble des critères d'admissibilité sur le [site web d'IRCC](#) et prenez connaissance de la procédure à suivre sur notre [site web](#).

AUTRES OBLIGATIONS

DÉTENIR UN NAS

Un numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro émis par le gouvernement du Canada pour gérer l'accès des ayants droit aux différents programmes gouvernementaux. Il est aussi utilisé par le fisc dans le cadre des déclarations d'impôts et il constitue une preuve de statut et du droit de travailler au Canada.

Confidentiel, pour votre employeur et le gouvernement seulement ! Attention aux fraudes!

Service Canada

Complexe Guy-Favreau

200 Blv. René-Lévesque O.

Du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h

REmplir vos obligations fiscales

Tous étudiants étrangers peuvent avoir avantage à faire une déclaration d'impôts. Par contre, la déclaration est **obligatoire** seulement si vous avez travaillé au Canada.

- Faire sa déclaration de revenus annuelle (impôts) au plus tard le 30 avril de chaque année

Autres informations

[Agence du revenu du Canada](#)

[Revenu Québec](#)

CONNAÎTRE ET DÉFENDRE SES DROITS

Les normes du travail au Québec

Renseignez-vous sur les conditions minimales d'emploi (ex. : salaire minimum 12,50\$ / h, congés fériés, congédiement, etc.)

- EducaLoi - <https://www.educaloι.qc.ca/capsules/les-normes-du-travail-au-quebec>
- CNESST - <https://www.cnt.gouv.qc.ca/accueil/index.html>

Lois canadienne du travail – Travailleurs étrangers

- Contrat de travail, sécurité, etc. - [Info en ligne](#)

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Des mesures proactives pour améliorer les chances d'emploi des autochtones, des handicapés, des femmes et des minorités visibles

<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/TexteComplet.html>

Commission des droits de la personne et de la jeunesse

<http://www.cdπdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/Pages/default.aspx>

Commission canadienne des droits de la personne

<https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fra>

Porter plainte aux normes du travail

<https://www.cnt.gouv.qc.ca/plaintes-et-recours/plainte-pour-congédiement-sans-cause-juste-et-suffisante/index.html>

RESPECT DES LOIS

Les dangers du travail « au noir »

Le travail au noir, appelé juridiquement « travail dissimulé », consiste à ne pas déclarer aux services administratifs et sociaux concernés l'emploi d'une personne rémunérée.

- Illégal!
- Infraction aux lois de l'immigration
- Ne pas être couverts par les normes du travail
- Peu de recours en cas d'accident, d'abus, etc.

Marché de l'emploi

20%

d'emplois visibles

80%

d'emplois cachés



TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI

Adaptez vos techniques de recherche et vos outils selon l'emploi convoité !

Accès au marché caché

- Parler de sa recherche d'emploi !
- Appels et démarchage
- Événements carrières et réseautage
- Profil LinkedIn à jour et bien rempli

SITES D'EMPLOI

www.monster.ca

www.workopolis.com

www.jobboom.com

www.emploiquebec.net

<https://emplois.ca.indeed.com>

<https://www.linkedin.com/jobs/>

LE CURRICULUM VITAE

LES ESSENTIELS

- Français impeccable
- Visuel professionnel et uniforme
- 2 pages maximum
- Informations pertinentes seulement

À ÉVITER !

- Des fautes d'orthographe, de syntaxe ou de grammaire
- Toute information pouvant porter à discrimination (photo, numéro d'assurance sociale, date de naissance, nationalité, etc.)
- Des répétitions de tâches et de verbes d'action
- Un logo d'entreprise
- Le titre « Ingénieur »
- Des abréviations (sigles)

Illya De L'Espoir

Adresse pendant les études

2222 rue du Boulevard, Montréal

514 222-3333

Illya.De-L'Espoir.1@ens.etsmtl.ca

www.linkedin.com/illya de l'espoir

Adresse permanente

789 rue du Pont, Lévis

Français, anglais

Formation

Baccalauréat en génie des opérations et de la logistique

École de technologie supérieure (ÉTS), Montréal

Depuis 2018

Diplôme d'études collégiales en techniques de la logistique du transport

Cégep Garneau, Québec

2017

Connaissances particulières

Langages de programmation :	C, C++, Visual basic, HTML
Logiciels :	Arena Simulation, Statgraphics, SPSS Statistics, Visio, Excel
Techniques :	Gestion d'entrepôt, amélioration des procédés, planification de réseau (routage), gestion d'approvisionnement et des stocks, optimisation des choix logistiques.

Expérience professionnelle

Technicien en procédés

Postes Canada, Montréal

Automne 2019

(Stage 1)

- Trouver la source du goulot d'étranglement d'un secteur problématique.
- Prendre des mesures lors de séances d'observation sur le plancher.
- Analyser les données.
- Mettre en place des systèmes afin d'améliorer la productivité.
- Convaincre les employés d'adhérer aux changements proposés.
- Modifier le plan de travail.

Réalisation : Collaboration à un projet qui a permis d'augmenter de 15% le niveau de productivité dans plusieurs secteurs problématiques.

CV - CONTENU

1. Coordonnées

6. Implications

7. Activités et
loisirs

2. Formation

5. Projets
d'études

Il est aussi possible
d'inclure des sections
telles que : Formation
complémentaire,
Réalizations personnelles,
Bourses et prix, etc.

3. Connaissances
particulières

4. Expérience
professionnelle
et / ou de travail

À l'intérieur de chaque rubrique, l'information sera présentée en ordre chronologique inversé, c'est-à-dire de la plus récente à la plus ancienne.

LETTRE DE PRÉSENTATION

Les objectifs

- Démontrez votre intérêt
- Expliquez pourquoi vous êtes la personne de la situation
- Sollicitez une rencontre / entrevue

Nom du destinataire
Titre ou fonction du destinataire
Nom de l'entreprise
Adresse complète de l'entreprise

OBJET: Candidature pour le poste XYZ

Madame, Monsieur,

Introduction

Faire référence à un poste particulier ou au type de travail que vous désirez. L'expression « tout autre poste qui correspond à mes compétences » est à proscrire puisque l'employeur n'a pas à deviner ce qui vous intéresse;

Développement

_Décrire brièvement les aspects de vos études, de votre expérience (rémunérée ou non), de vos qualités personnelles qui ont un rapport direct avec le poste désiré, c'est-à-dire, faire le lien entre ce que vous avez à offrir et ce que l'employeur demande;

Conclusion

Démontrer que vous avez pris la peine de vous renseigner sur l'entreprise, sur ses activités et sur le poste qui vous intéresse. L'employeur doit se rendre compte que vous n'avez pas envoyé votre curriculum vitæ au hasard, mais que vous l'avez choisi et pour quelle raison;

Cordialement,

Votre prénom et votre nom
Numéro de téléphone
Adresse courriel

L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE (ENTREVUE)

SOYEZ CONCRET ET PRÉCIS, DONNEZ DES RÉPONSES EN LIEN AVEC L'EMPLOI !

« La masse des québécois ne cherche pas de midi à quatorze heures. Elle est linéaire. » (Les 36 cordes sensibles des québécois, p. 70)

LE PROTOCOLE ET LE NON-VERBAL (trucs et astuces en entrevue)

- Arrivez 10 minutes avant le rendez-vous
- La poignée de main est la norme pour saluer
- Toutes les personnes rencontrées au cours du processus d'entrevue sont importantes
- Ne tutoyez pas
- Un bon contact visuel est important
- Ne pas interrompre votre interlocuteur
- Parlez au « JE »
- Communiquez votre intérêt/motivation pour le poste et/ou l'entreprise
- Vos compétences se trouvent partout dans votre vie
- Soyez authentiques
- **Soyez préparé !**

LA MÉTHODE CAR

C

Décrivez le **CONTEXTE** de l'événement.

A

Définissez les **ACTIONS** que vous avez posées, ou le travail que vous avez eu à effectuer.

R

Décrivez le **RÉSULTAT** de vos actions et ce que vous avez appris de la situation.



LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Peut être oral ou écrit
- Les bases du contrat de travail sont fixées par le Code civil du Québec et la Loi sur les normes du travail
- Stage : souvent pas de contrat de travail formel à signer avec l'employeur - le SEC s'occupe d'officialiser le stage
- Emploi : demandez un document de type lettre d'embauche si votre engagement ne vous semble pas officiel. Assurez-vous d'avoir un document attestant de vos tâches

PAIEMENT DE SALAIRE ET FEUILLES DE PAIE

- Feuille de paie (obligatoire) : la preuve que votre emploi est déclaré auprès de Revenu Québec et Revenu Canada
- Généralement toutes les 2 semaines, mais parfois chaque semaine
- Retenus à la source : impôts fédéral et provincial, RRQ, RQAP, Assurance-emploi
- Selon employeur : cotisations à des régimes d'épargne retraite, à un syndicat, ou à des assurances

QUESTIONS ?



ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE

Université du Québec

ÉTS

Le génie pour l'industrie